

**Délibérations CA 2022 / 03 / 15 – 2 à 7****Point 3 de l'Ordre du Jour****COMPTE FINANCIER 2021***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 1 à 5

**Annexe 1** : Compte Financier 2021**Annexe 2** : Annexe UL aux comptes annuels 2021**Annexe 3** : Annexe Fondation NIT au Compte Financier 2021**Annexe 4** : Rapport sur les comptes 2021 sous la forme d'une analyse financière, réalisée par M. l'Agent Comptable**Annexe 5** : Rapport de gestion de l'Ordonnateur sur le Compte Financier 2021

Le Compte Financier vise à présenter :

**❑ Les tableaux soumis au vote :**

- le compte de résultat, à travers les charges et les produits de fonctionnement
- le processus de dégagement d'une Capacité d'Auto Financement (CAF) ou d'une insuffisance d'Auto Financement (IAF)
- les opérations d'investissement et le tableau de financement
  - ❑ du Fonds de Roulement (FDR)
  - ❑ du Besoin en Fonds de Roulement (BFDR)
  - ❑ de la Trésorerie

En mode Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), l'appréciation de la situation financière s'effectue en tenant compte :

- du niveau de FDR,
- du niveau de trésorerie,
- du cycle infra-annuel des encaissements et décaissements,
- du plan de trésorerie et des investissements prévus dans les années à venir sur la base du tableau des Opérations Pluriannuelles (OP).

**I - RAPPORT FINANCIER du BUDGET PRINCIPAL****1/ Le TAUX d'EXÉCUTION en FONCTIONNEMENT**

Le taux d'exécution a pour objectif de comparer les crédits ouverts dans le BI (Budget Initial) et dans les BR (Budgets Rectificatifs) avec le Compte Financier qui est le reflet des dépenses et recettes réellement réalisées (exécution).

Le BI et le BR présentent 3 grandes masses budgétaires :

- les dépenses de personnel,
- les dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel),
- les dépenses d'investissement, analysées ultérieurement

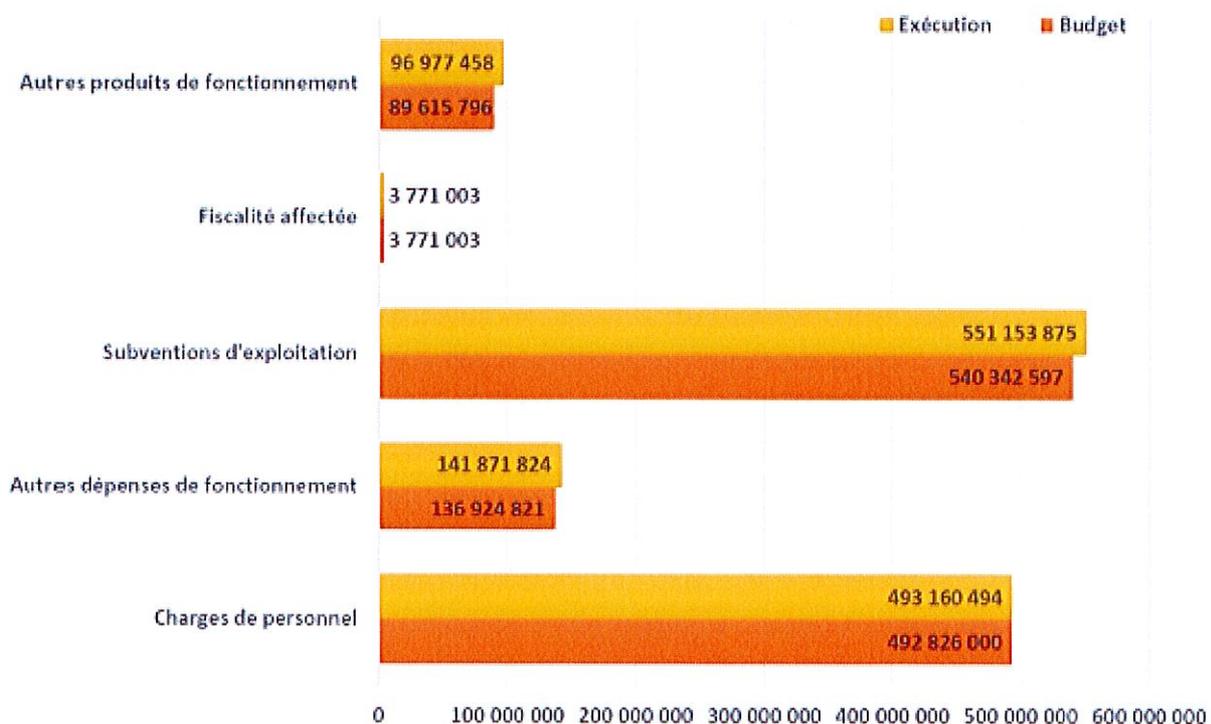
N.B. : les données du Budget Principal intègrent, pour la dernière fois, les opérations internes avec la Fondation NIT (FNIT) dont la dissolution au 31/12/2021 a été précédemment approuvée.

### 1.1/ En COMPTABILITE des DROITS CONSTATES

en €		Budget	Exécution	Taux d'exécution (%)
Charges	Charges de personnel	492 826 000	493 160 494	100,1%
	Autres dépenses de fonctionnement	136 924 821	141 871 824	103,6%
	<b>Total charges</b>	<b>629 750 821</b>	<b>635 032 318</b>	<b>100,8%</b>
Produits	Subventions d'exploitation	540 342 597	551 153 875	102,0%
	Fiscalité affectée	3 771 003	3 771 003	100,0%
	Autres produits de fonctionnement	89 615 796	96 977 458	108,2%
	<b>Total produits</b>	<b>633 729 396</b>	<b>651 902 336</b>	<b>102,9%</b>
<b>Résultat</b>		<b>3 978 575</b>	<b>16 870 018</b>	

136 925 K€ étaient prévus en dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) et 141 872 K€ ont été réellement exécutés, soit un taux d'exécution de 103,6 % (96,5 % en 2020).

### L'exécution budgétaire en droits constatés



Sur les 492 826 K€ de dépenses de personnel prévues, 493 160 K€ ont été consommées, soit 100,1 % (99,3 % en 2020).

Pour les produits de fonctionnement, le budget a été exécuté à hauteur de 108,2 %.

Le très bon taux d'exécution des subventions d'exploitation (102 %) provient essentiellement de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) qui est connue à l'avance et qui représente 90,7 % de ce poste.

Pour autant, il a été plus difficile de quantifier les autres produits de fonctionnement.

## 1.2/ En COMPTABILITE d'ENGAGEMENT et de CAISSE

Voir le Tableau 2 en page 20 du Compte Financier 2021

en €		BI + BR	Réalisation 2021	Taux d'exécution (%)
AE (autorisations d'engagement)	Charges de personnel	500 676 000	499 452 431	99,8%
AE (autorisations d'engagement)	Autres dépenses de fonctionnement	89 735 501	86 313 327	96,2%
<b>TOTAL DES DEPENSES (AE)</b>		<b>590 411 501</b>	<b>585 765 758</b>	<b>99,2%</b>
CP (crédits de paiement)	Charges de personnel	500 676 000	499 452 431	99,8%
CP (crédits de paiement)	Autres dépenses de fonctionnement	89 025 111	85 763 969	96,3%
<b>TOTAL DES DEPENSES (CP)</b>		<b>589 701 111</b>	<b>585 216 399</b>	<b>99,2%</b>
RE (recettes)	Globalisées	584 798 356	585 877 068	100,2%
RE (recettes)	Fléchées	65 271 892	58 795 547	90,1%
<b>TOTAL DES RECETTES (RE)</b>		<b>650 070 248</b>	<b>644 672 615</b>	<b>99,2%</b>

En comptabilité d'engagement et de caisse, pour les dépenses de personnel, la règle budgétaire est que les autorisations d'engagement (AE) sont identiques aux crédits de paiement (CP) aussi bien en matière de prévisions que d'exécution. Leur taux d'exécution est de 99,8 % (99,5 % en 2020).

Pour les autres dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution des AE est de 96,2 % (93,4 % en 2020) alors que celui des CP est de 96,3 % (contre 93,6 % en 2020).

Le taux global de réalisation des recettes est de 99,2 %.

La difficulté de prévision budgétaire, que ce soit en comptabilité générale ou en comptabilité budgétaire, provient du processus propre à l'Université de Lorraine.

Le budget principal de l'Université de Lorraine n'étant essentiellement que l'addition de l'ensemble des budgets des 120 structures, services et directions opérationnelles de l'Établissement, les marges de manœuvre ou les approximations, même minimales, enregistrées dans chaque entité prennent de l'importance au niveau consolidé.

L'inconvénient majeur d'un tel processus peut être la mobilisation de crédits budgétaires de manière inutile empêchant la réalisation d'autres opérations faute de crédits disponibles.

Pour autant, les indicateurs restent de très bonne facture sur l'exercice 2021 malgré les difficultés de prévision et d'exécution budgétaires liées à la crise sanitaire du covid-19 ayant une nouvelle fois impacté les services.

## 2/ Le COMPTE de RÉSULTAT

L'Agent Comptable donne une vue d'ensemble du compte de résultat (différence entre les produits et les charges de fonctionnement de l'année, en observant, dans un 1<sup>er</sup> temps, les tendances du compte de résultat issu de la section de fonctionnement qui permet d'analyser l'activité de l'Université de Lorraine sur une année.

Le résultat calculé est un résultat consolidé de l'ensemble des composantes, laboratoires, services et directions.

## 2.1/ Le RÉSULTAT

Hors prestations internes (PI) entre les différentes entités de l'Université de Lorraine (mais en intégrant une dernière fois le solde des flux financiers avec la fondation NIT dont la dissolution au 31/12/2021 a précédemment été approuvée), le compte financier 2021 fait apparaître :

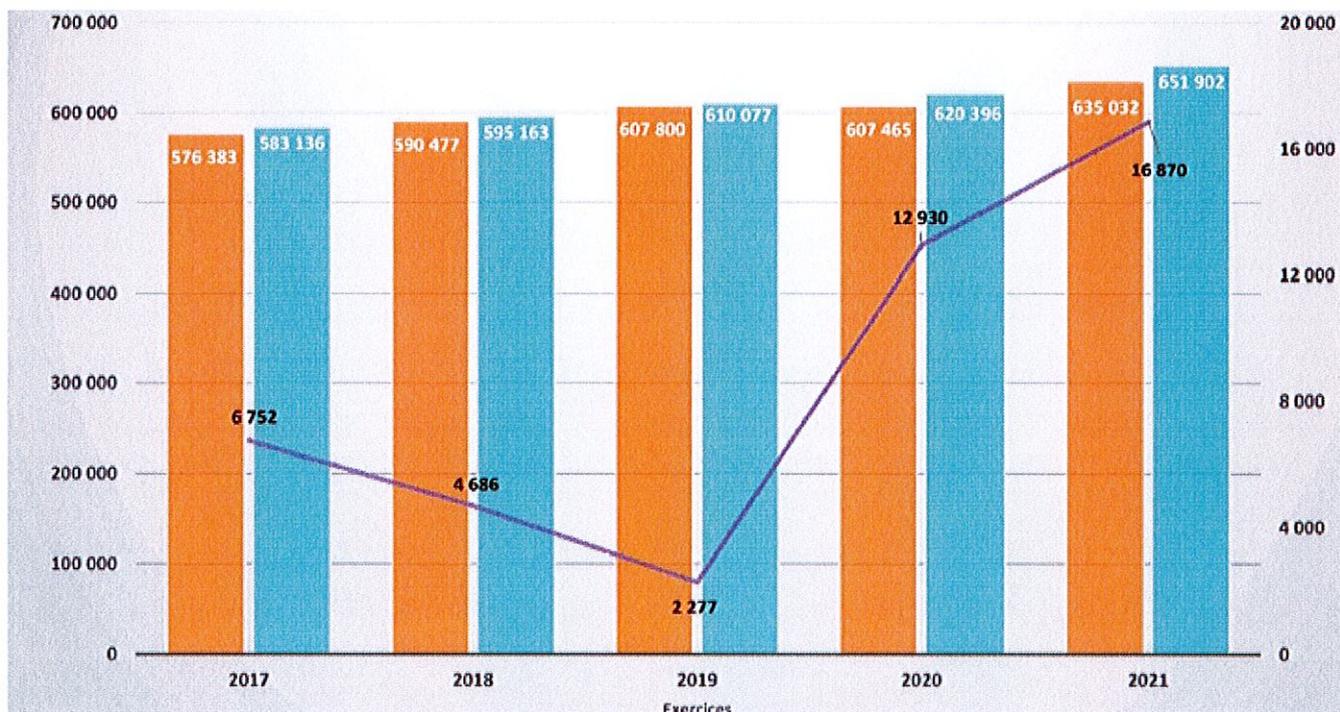
- des charges à hauteur de **635 032 K€**
- des produits atteignant **651 902 K€**

Il en ressort un compte de **résultat bénéficiaire de + 16 870 K€** qui est consécutif à un résultat d'exploitation excédentaire de 19 634 K€.

À noter que le résultat financier (produits financiers moins charges financières) est négatif à hauteur de - 2 761 K€ suite :

- au remboursement des intérêts des emprunts souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 599 K€,
- à la part redevance des 2 Partenariats Public-Privé (PPP) pour 914 K€,
- aux dotations aux amortissements pour 1 069 K€ au titre des dépréciations financiers et provisions financières concernant la recapitalisation de la SATT Sayens.

### Évolution du résultat de fonctionnement (en K€)



## 2.2/ L'ÉVOLUTION des CHARGES

Pour l'exercice 2021, les charges s'élèvent à 635 032 K€, soit 4,5 % de plus qu'en 2020 (607 465 K€).  
[Pour mémoire, 607 800 K€ avaient été consommés en 2019, 590 477 K€ en 2018 et 576 383 K€ en 2017]

### Les CHARGES de PERSONNEL

Avec 499 293 K€, la masse salariale de l'année 2021 représente 78,6 % des charges, contre 80,3 % en 2020 (487 824 K€) et 78,8 % en 2019 (478 694 K€).

en K€	2019		2020		2021		Evolutions	
	Montant	% répartition	Montant	% répartition	Montant	% répartition	2021 / 2020 (%)	2021 / 2017 (%)
<b>Salaires et traitements</b>	281 931	58,9%	287 816	59,0%	296 596	59,4%	3,1%	8,9%
<b>Charges sociales et assimilées</b>	196 763	41,1%	200 008	41,0%	202 697	40,6%	1,3%	5,4%
<b>Total masse salariale</b>	<b>478 694</b>	<b>100,0%</b>	<b>487 824</b>	<b>100,0%</b>	<b>499 293</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>7,4%</b>
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>607 800</b>		<b>607 465</b>		<b>635 032</b>		<b>4,5%</b>	<b>10,2%</b>
<b>% masse salariale / total charges</b>	<b>78,8%</b>		<b>80,3%</b>		<b>78,6%</b>			

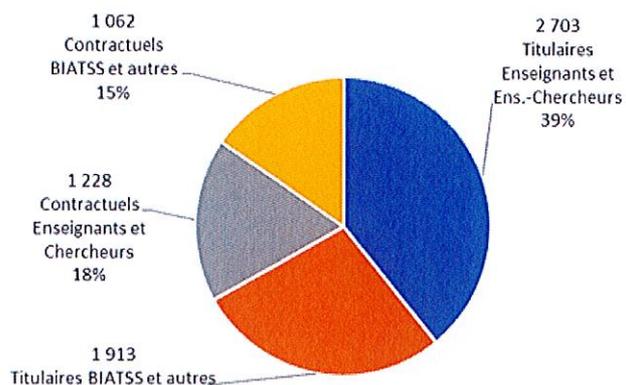
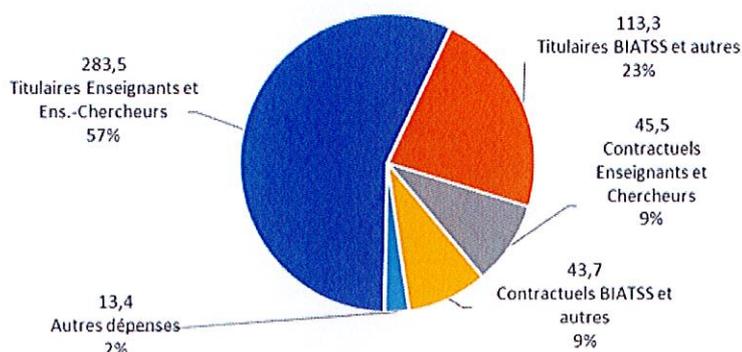
Par rapport à l'année 2020, la masse salariale a augmenté de 2,4 % (+ 11 469 K€), hausse plus marquée que l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont les suivantes :

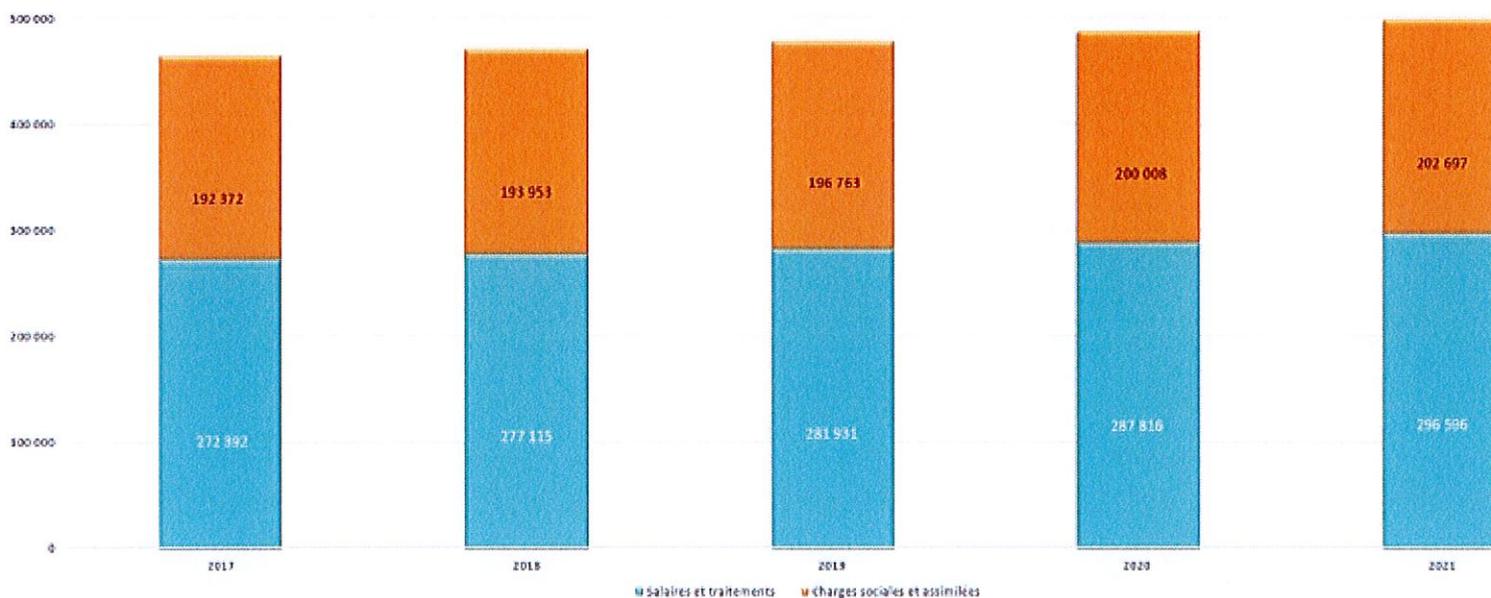
- + 1 699 K€ ⇒ heures complémentaires et vacances d'enseignement
- + 2 822 K€ ⇒ Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- + 540 K€ ⇒ augmentation de la dépense hors paie (dont 517 K€ relatifs à la mise en paiement des parts salariale et patronale de la pension civile concernant 35 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE))
- + 3 000 K€ ⇒ refonte indemnitaire dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) à hauteur de 2 200 K€ pour les enseignants-chercheurs (primes "PRES/PES") et de 800 K€ pour les BIATSS (indemnité "IFSE")
- + 1 000 K€ ⇒ augmentation des recrutements sur le budget des composantes
- + 822 K€ ⇒ prolongement en 2021 des contrats doctorants ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) – contexte covid-19 – plus revalorisation doctorants, plus création de postes de doctorants
- + 450 K€ ⇒ mesures Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) titulaires et contractuels / hausse du SMIC (revalorisation de l'Indice National Majoré (INM) / indemnité de précarité
- + 730 K€ ⇒ paiements de jurys de concours, de vacances, etc. dans le cadre de la reprise d'une activité normale

Par ailleurs, le tableau des emplois indique une diminution de 9 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) concernant les emplois sous plafond État (de 5 840 en 2020 à 5 831 en 2021) mais également une augmentation de 55 emplois financés hors Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), d'où une incidence certaine sur l'augmentation de la masse salariale.

**NB** : le plafond d'emplois notifié par le Ministère est passé de 6 203 en 2020 à 6 212 en 2021, soit une augmentation de 9 emplois.

**Répartition des ETPT par catégorie de personnels et d'emploi**

**Répartition des dépenses par catégorie de personnels et d'emploi (en M€)**


**6 905 ETPT consommés (+ 46) dont 5 831 sur plafond d'emploi  
499,2 M€ de masse salariale (+ 11,5 M€)**

**Évolution des salaires et traitements et des charges sociales et assimilées (en K€)**


En 2021, sur les 499 293 K€ de masse salariale :

- ▶ 40,6 % sont des charges sociales, taxes ou impôts et prestations sociales versées par l'Université de Lorraine, soit **202 697 K€** ;
- ▶ 59,4 % sont des salaires et traitements, soit **296 596 K€**.

Il convient de rappeler que l'Établissement n'a aucun pouvoir de décision sur l'augmentation des charges sociales qui s'imposent à lui alors que l'État ne compense que partiellement l'augmentation de ces charges sociales de masse salariale.

Il faut également mettre en parallèle de l'augmentation de la masse salariale la croissance de l'activité de l'université tant au niveau de la Recherche que de la Formation. En outre, de nombreux projets ont obtenu des financements extérieurs ce qui vient alimenter les ressources propres.

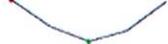
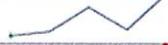
L'Université de Lorraine intègre dans ses dépenses de masse salariale des charges de personnel qui n'ont pas donné lieu à décaissement en 2020.

Ces éléments appelés **dettes sociales** s'élèvent à **19 425 K€** (18 741 K€ en 2020) **dont 17 333 K€ de charges à payer** :

- ❖ 1 770 K€ pour la partie monétisable des CET (Comptes Epargne Temps) titulaires et contractuels
- ❖ 3 454 K€ de congés payés
- ❖ 8 702 K€ correspondant au 4/10<sup>ème</sup> des heures complémentaires qui seraient réalisées sur l'année universitaire 2021-2022, et aux heures complémentaires et de vacances d'enseignement réalisées en 2021 mais non encore payées
- ❖ 798 K€ d'heures supplémentaires BIATSS réalisées en 2021 et non encore payées
- ❖ 1 861 K€ de primes et rappels divers, rattrapage d'échelons, etc...
- ❖ 7748 K€ relatifs aux conventions des maîtres de stage en médecine n'ayant pu être réglées dans les délais au cours de l'année 2021 et devant pour certaines désormais passer en paye

### Les AUTRES CHARGES de FONCTIONNEMENT

En 2021, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 134 034 K€, soit 21,1 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, pour mémoire ce pourcentage était de 19,4 % en 2020 année atypique en raison des impacts de la crise sanitaire. Il était précédemment de 21 % en 2019.

Charges de fonctionnement hors charges de personnel et charges financières	2020	2021	Evolutions
Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 004 469 €	11 157 596 €	
Fournitures administratives, enseignement, recherche	15 449 732 €	15 723 874 €	
Achats de sous-traitance et services extérieurs (maintenances, réparations, locations)	10 652 532 €	12 203 310 €	
Documentation technique et pédagogique	2 768 124 €	2 914 740 €	
Publicité, publications, relations publiques, transports, missions, colloques, réceptions, téléphonie	6 866 737 €	8 311 830 €	
Personnel extérieur à l'établissement, intermédiaires et honoraires, gratifications	3 349 072 €	4 423 347 €	
Charges spécifiques et diverses autres charges (bourses, subventions...)	8 161 914 €	9 061 400 €	
Divers (nettoyage, prestations de services...)	11 332 546 €	13 906 035 €	
Autres charges de gestion (services bancaires, concours divers, assurances, impôts, redevances...)	7 559 680 €	9 078 888 €	
Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	- €	3 058 €	
<b>Sous-total charges décaissables</b>	<b>76 144 806 €</b>	<b>86 784 079 €</b>	
<b>Charges non décaissables hors CET</b>	<b>41 764 654 €</b>	<b>47 250 025 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>117 909 460 €</b>	<b>134 034 104 €</b>	

La forte augmentation de 16 125 K€ entre 2020 et 2021 des charges de fonctionnement hors charges de personnel est liée à plusieurs raisons et s'explique principalement par une reprise d'activité, l'année 2020 ayant été marquée par une forte baisse des charges en raison de la crise sanitaire et de ses périodes de confinement strict.

A l'exception du poste relatif aux « publicité, publications, relations publiques, transports... » qui n'a pas retrouvé le niveau de charges de 2019 et bien qu'en hausse par rapport à 2020, l'ensemble des postes de charges décaissables est en augmentation marquée par rapport à 2020 (+ 14 %).

En cumulé, leur niveau reste toutefois toujours inférieur à celui de 2019 - dernière année permettant une vraie comparabilité des comptes - avec 86 784 K€ en 2021 contre 89 174 K€ en 2019.

Les charges non décaissables sont quant à elles constituées des dotations aux amortissements sur immobilisations et provisions hors provisions sur CET.

Ces charges sont en très nette hausse en raison notamment de l'augmentation des postes suivants :

Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement avec 2 774 K€ contre 1 715 K€ en 2020 ;

Dotations pour dépréciation des actifs circulants avec 4 080 K€ en 2021 contre 1 438 K€ en 2020.

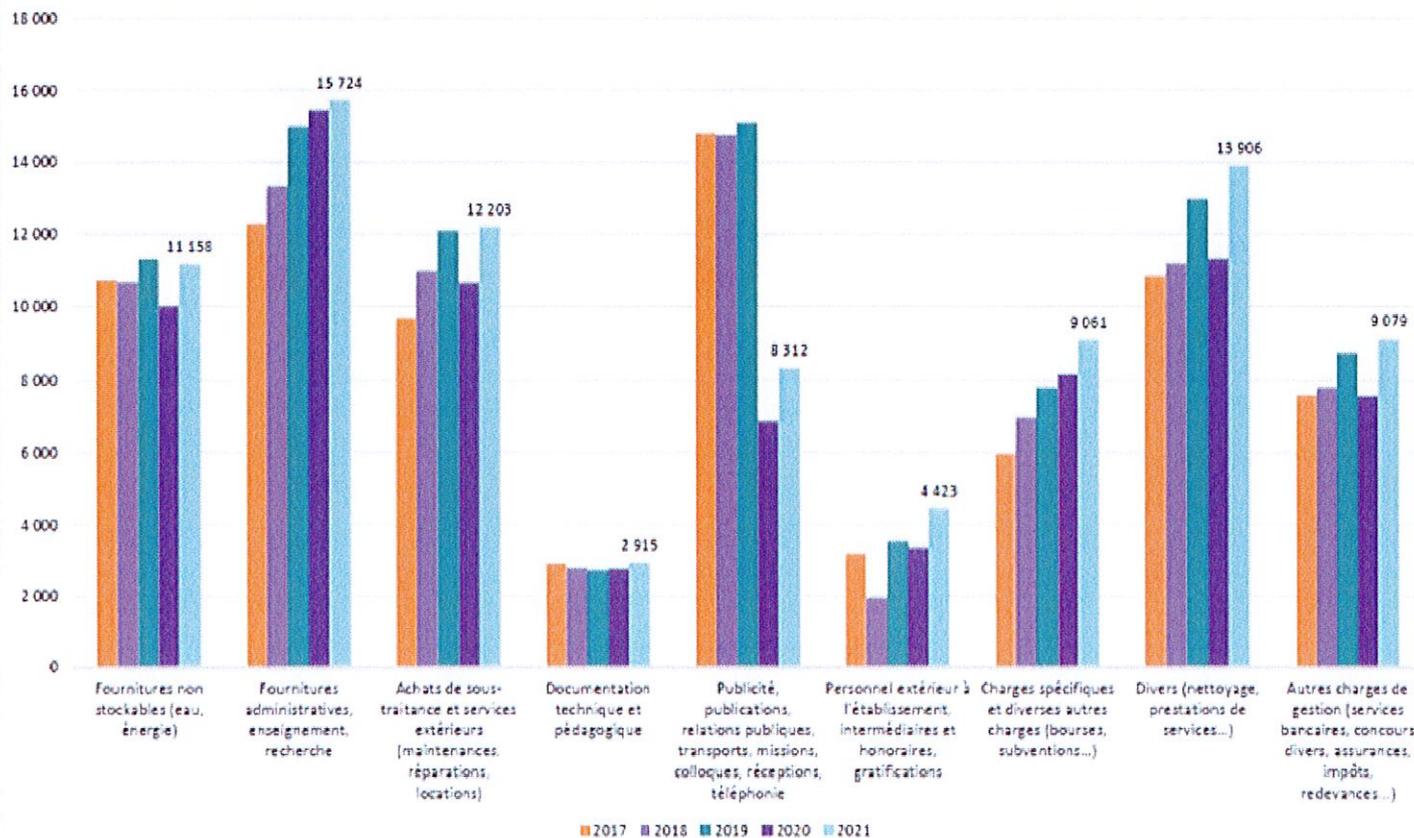
Ainsi, une nouvelle provision pour risques a été passée à hauteur de 1 629 K€ concernant le suivi des dossiers PAMSU (Praticiens Agréés-Maîtres de Stage des Universités) en raison d'un risque possible de reversement aux financeurs (CHRU et ARS) des sommes non utilisées au 31 décembre 2021 et portant sur l'intégralité des financements reçus et des dépenses payées en fonction du droit d'option choisi (règlement en paye avec coût chargé ou par honoraires) – cette provision se rajoute à celle précédemment constatée au cours de l'exercice 2020 pour s'établir en cumulé à 3 219 K€.

Par ailleurs, une provision pour risques à hauteur de 1 071 K€ a également été comptabilisée dans les comptes 2021 et concernait des dossiers Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) antérieurs à 2020 pour lesquels, malgré

de nombreux échanges et la justification des dépenses engagées, le financeur ne s'était pas exécuté. Cette provision qui s'élève à 50 % des montants attendus concerne sept dossiers restant ouverts dans les comptes de l'Établissement.

Enfin concernant le dossier Hydroption, une provision pour un montant global de 2 368 K€ a également été passée (cf. faits marquants de l'exercice).

### Evolution des charges de fonctionnement de 2017 à 2021 en K€ (hors charges de personnel, charges financières et charges non décaissables)



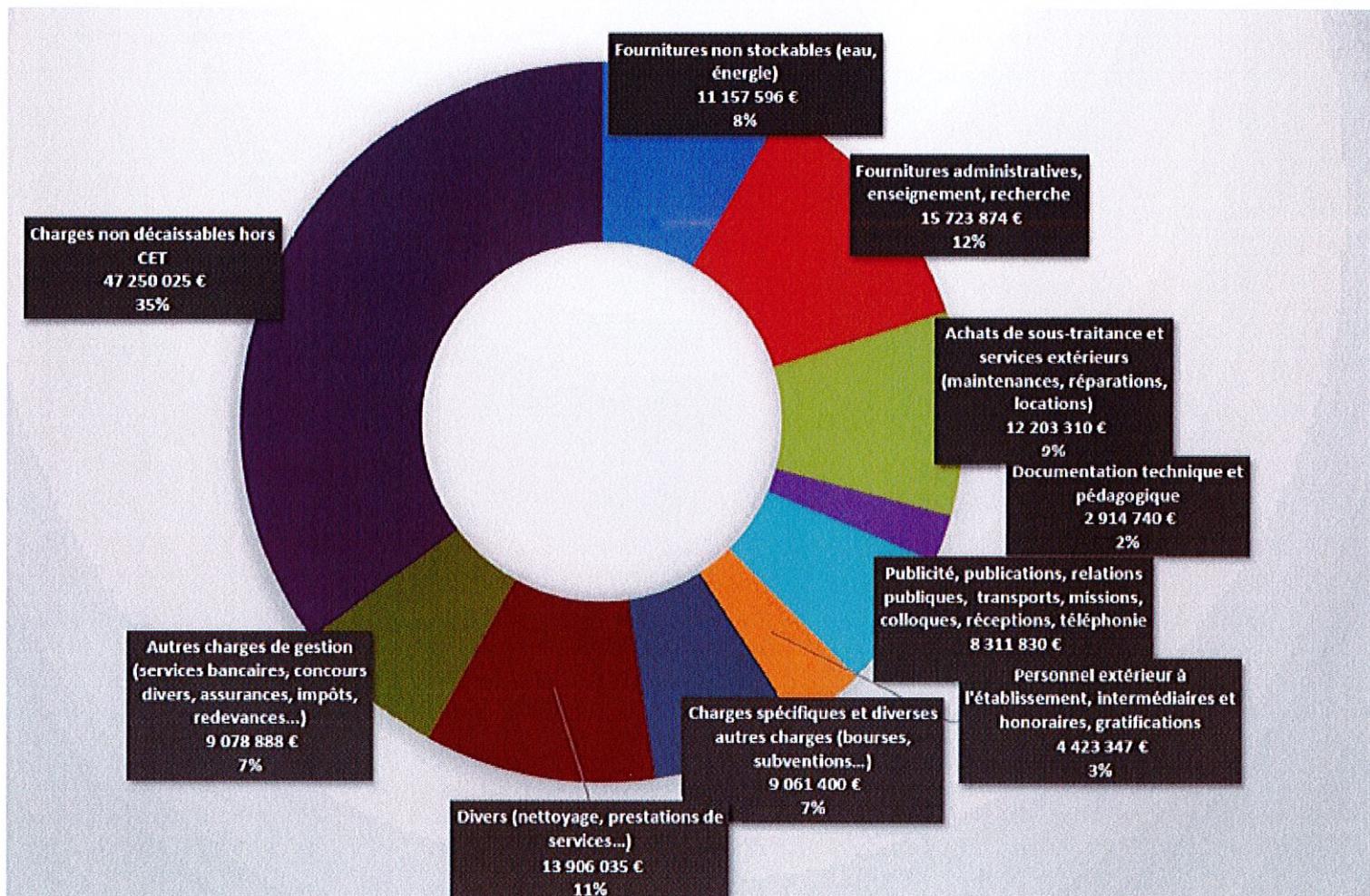
Si l'on exclut les charges non décaissables, il est constaté une **nette augmentation des charges de fonctionnement décaissables en 2021 par rapport à 2020** (soit + 10 639 K€) sur un total de 86 784 K€.

L'évolution entre 2018 et 2017 est plus particulièrement lié aux postes suivants :

- Des charges de fournitures non stockables (fluides essentiellement dont électricité, gaz et chauffage sur réseau) en augmentation de 11,5 % (+ 1 153 K€) au total. Pour rappel ce poste était en nette diminution en 2020. On relèvera plus particulièrement les augmentations suivantes liées pour l'essentiel à l'absence de fermetures des structures durant les périodes de confinement et de reprise partielle d'activité ainsi que la mise en œuvre de conditions d'aération / ventilation des locaux et de la reprise d'utilisation de véhicules de service : électricité + 6,7 % (+ 329 K€ - montant quasi similaire à celui de 2019), carburants et lubrifiants + 29 % (+ 37 K€ - montant restant en diminution par rapport à 2019 avec pour mémoire 232 K€ de charges constatées), gaz + 1,8 % (+ 27 K€), chauffage sur réseau  
Globalement ce poste reste en diminution de 1,3 % par rapport à 2019.
- Des frais de publicité, publications, relations publiques, transports, missions... en augmentation d'un exercice à l'autre (+ 21 % soit + 1 445 K€). Pour autant, le total de ce poste de charges reste en très nette diminution par rapport à l'exercice 2019 avec - 44,9 %. Le maintien de nombreuses réunions en distanciel et la limitation des déplacements professionnels au national comme à l'international en 2021 ont continué à maintenir ce poste de charges à un niveau plus bas qu'à l'accoutumée. Le principal poste de dépenses concerne les missions du personnel qui, bien qu'en augmentation de 10,9 % par rapport à 2020 avec 2 843 K€ reste en très nette baisse par rapport à 2019 avec 7 563 K€. En raison des effets de la crise sanitaire ayant perduré en 2021, les principaux autres postes de dépenses au sein de cette enveloppe, bien qu'en hausse par rapport à 2020, restent en deçà des niveaux de 2019 : réceptions (+ 46,6 % par rapport à 2020 mais - 50,4 % par rapport à 2019), frais d'inscription aux colloques (+ 110,6 % par rapport à 2020 mais - 53,6 % par rapport à 2019), transports de personnels (+ 3,1 % par rapport à 2020 mais - 43,3 % par rapport à 2019), frais d'organisation de colloques, séminaires et conférences (+ 59 % par rapport à 2020 mais - 29 % par rapport à 2019). Ce poste de charges reste globalement à un niveau très inférieur à celui d'avant crise sanitaire.
- Des charges de documentation technique et pédagogique en hausse de 147 K€.
- Des fournitures administratives, d'enseignement et de recherche en augmentation de 1,8 % (+ 274 K€) avec essentiellement une augmentation du poste relatif aux « fournitures administratives » (compte 6064) de + 57,7 %. On notera que les dépenses d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) et les autotests relatifs à la Covid-19 et acquis en central ont impacté les comptes à hauteur de 671 K€. Pour autant, ces dépenses ont été prises en charge par le MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) par un abondement de la SCSP.
- Des charges spécifiques et diverses autres charges (bourses et subventions) en augmentation de 11 % (+ 899 K€).
- L'ensemble des postes « divers » concernant plus particulièrement le nettoyage et prestations de services sont en augmentation marquée 22,7 % soit 2 573 K€. Le poste relatif aux contrats de nettoyage est en hausse de 11,8 % (+ 535 K€) en raison principalement du renforcement des normes sanitaires.
- Les autres charges de gestion courante (impôts, taxes, ...) augmentent de 1 519 K€ (+ 20,1 %). On notera une hausse très marquée des dépenses liées à la formation continue du personnel (+ 354 K€) ainsi qu'une diminution sensible créances devenues irrécouvrables (- 248 K€) pour revenir au niveau des années 2017 et 2018. A noter qu'une remise gracieuse portant sur les exercices 2014 et 2015 concernant le précédent agent comptable a été acceptée par le Conseil d'Administration de l'Établissement pour 89 K€.
- Le poste relatif aux achats de sous-traitance (maintenances, réparations, locations) est en augmentation de 14,6 % (+ 1 551 K€) pour revenir au niveau de 2019 démontrant ainsi une reprise des charges au cours de l'exercice écoulé.
- Enfin, le poste relatif aux personnels extérieurs à l'établissement, intermédiaires et honoraires, gratifications est en augmentation de 1 074 K€ (+ 32,1 %) avec une augmentation conséquente du personnel mis à disposition de l'établissement de + 45,1 % avec 3 019 K€. A noter qu'ont été versés 46 K€ au titre du dispositif santé psy étudiants

pour 253 consultations et 7 K€ pour 51 consultations au titre des consultations suspendues. Ces dernières charges ont fait l'objet d'un abondement par le MESRI sur la SCSP.

### Répartition des charges de fonctionnement 2018 hors charges de personnel



A noter que les charges non décaissables restent stables et représentent 35,3 % du total de charges de fonctionnement hors masse salariale en 2021 contre 35,4 % en 2020.

Le deuxième poste le plus important est celui des fournitures administratives, d'enseignement et de recherche avec 11,7 % du total, la part relative aux publicité, publications, relations publiques, transports, missions et colloques est de 6,2 % contre 5,9 % du total en 2020 et 11,8 % en 2019.

### Les CHARGES FINANCIÈRES

Celles-ci ont été isolées pour cette nouvelle année d'études en raison de leur importance pour les années à venir. Pour rappel, les charges financières comprennent, en sus des intérêts d'emprunts et charges assimilées les pertes de change et les autres charges financières ainsi que les dotations aux dépréciations des éléments financiers.

Les charges d'intérêt comprennent, d'une part, les remboursements des intérêts d'emprunts et, d'autre part, la part de remboursement d'intérêts des PPP.

Elles sont couvertes par des dotations fléchées de l'Etat.

Depuis l'exercice comptable 2017 et les opérations relatives aux PPP (Partenariats-Publics-Privés) dont notamment la souscription de deux emprunts, les charges financières étaient en augmentation importante entre 2017 et 2019 en raison

des dates de souscription des emprunts (prêt MIM-LEM souscrit en 2017 pour deux semestres uniquement, prêt Biologie Santé souscrit en 2018 pour deux semestres uniquement et remboursement annuel complet des deux emprunts depuis l'année 2019).

Elles s'élèvent à 1 705 K€ en 2021 et sont en légère diminution constante depuis 2019, ce qui est normal au vu des modalités de remboursement des emprunts (taux fixe et échéances constantes donc avec des intérêts diminuant progressivement d'année en année).

Ont également été constatées au cours de l'exercice 2021 des dépréciations concernant la SATT Sayens pour 1 069 K€ suite à opération de recapitalisation de cette entité.

CHARGES FINANCIERES	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021 / 2020 (%)	Variation 2021 / 2017 (%)
Charges d'intérêts	357 204 €	1 264 949 €	1 754 929 €	1 725 327 €	1 695 585 €	-1,7%	374,7%
Autres charges financières	7 729 €	29 043 €	11 179 €	6 574 €	9 583 €	45,8%	24,0%
Dotations aux dépréciations des éléments financiers					1 069 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>364 933 €</b>	<b>1 293 992 €</b>	<b>1 766 108 €</b>	<b>1 731 901 €</b>	<b>2 774 369 €</b>	<b>60,2%</b>	<b>660,2%</b>

### 2.3/ L'EVOLUTION des PRODUITS de FONCTIONNEMENT et des PRODUITS FINANCIERS

Le montant total des produits de l'Établissement, y compris les opérations non encaissables, s'élève à 651 902 K€ en 2021 (contre 620 396 K€ en 2020).

Sur la période étudiée de 2017 à 2021, les produits augmentent de manière globale de 12 % et de 5,1 % entre 2021 et 2020.

en K€	2017	2018	2019	2020	2021
Subvention pour charges de service public	476 871	485 816	487 809	492 377	500 656
Autres produits	106 265	109 347	122 268	128 010	151 246
<b>Total produits</b>	<b>583 136</b>	<b>595 163</b>	<b>610 077</b>	<b>620 396</b>	<b>651 902</b>
% SCSP dans les produits	81,8%	81,6%	80,0%	79,4%	76,8%
% autres produits	18,2%	18,4%	20,0%	20,6%	23,2%

### La SUBVENTION pour CHARGES de SERVICE PUBLIC (SCSP)

L'Université de Lorraine est financée pour l'essentiel par des subventions reçues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

En 2020, la subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée par le Ministère s'élève à 501 563 K€ (493 733 K€ en 2020) dont 501 111 K€ hors plan de relance et 452 K€ au titre du plan de relance :

- 452 274 K€ (446 318 K€ en 2020) de masse salariale comprenant notamment 361 K€ au titre de la compensation PPCR 2021 et le financement d'actions spécifiques telles que :
  - ✓ 3 107 K€ au titre de la LPR 2021 dont 385 K€ concernant 7 chaires de professeur junior ;
  - ✓ 921 K€ au titre du remboursement final des charges salariales sur heures complémentaires (application loi TEPA) – ce montant relatif au remboursement total des créances nées avant 2012 avait été entièrement provisionné dans les comptes de l'établissement et a été utilisé pour solder le titre correspondant restant ouvert dans nos écritures – il n'apparaît donc pas dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;

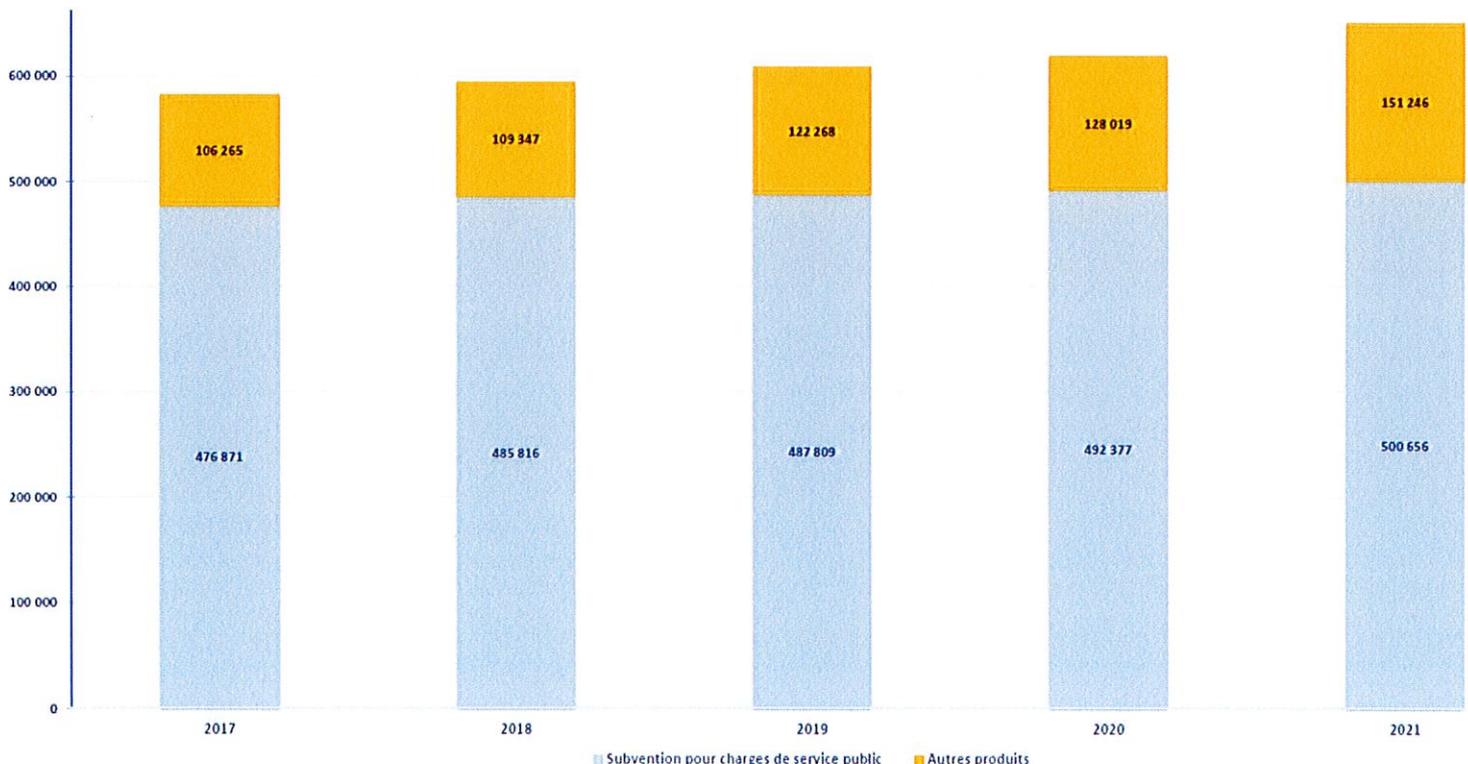
- ✓ 1 104 K€ relatifs au financement Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) volets 1 et 2 concernant l'accompagnement de la trajectoire financière et de la masse salariale ainsi que des projets stratégiques ;
  - ✓ 1 414 K€ au titre de la compensation des dépenses réelles afférentes aux mesures sociales liées à la crise sanitaire (prolongation de contrats doctoraux, dispositif de tutorat, accompagnement psychologique des étudiants, tests COVID) selon engagement de la Ministre ;
  - ✓ 800 K€ d'accompagnement exceptionnel au soutien de la trajectoire financière de l'Établissement.
- 47 415 K€ de crédits de fonctionnement (en augmentation globale de 1 422 K€ par rapport à 2020) dont 37 797 K€ au titre du fonctionnement « pur » et 4 635 K€ concernant la compensation des exonérations de droits d'inscription (étudiants boursiers) et 3 940 K€ au titre des opérations immobilières (dotations mise en accessibilité, dotation mise en sécurité et dotation sureté). Au titre des actions spécifiques 2 464 K€ ont été versés dont 525 K€ pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap ainsi que le remboursement des différentes dépenses relatives à la COVID-19 (372 K€ pour les autotests, 54 K€ pour les chèques psychologues et 10 K€ pour les tests antigéniques).
  - 452 K€ ont également été versés au titre du plan de relance, 352 K€ au titre de la masse salariale et 100 K€ de crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne la masse salariale, les crédits alloués par le Ministère se sont accrus de 5 956 K€ entre 2020 et 2021 (hors crédits spécifiques liés au plan de relance) alors que l'on a vu précédemment que la masse salariale de l'université a augmenté de 11 469 K€.

Ainsi en 2020, sur les 651 902 K€ de produits de fonctionnement, 500 656 K€ (76,8 %) proviennent de la SCSP et 23,2 % (151 246 K€) des recettes propres.

A noter qu'en 2021 comme en 2020 d'ailleurs, la SCSP ne présentait plus de réserve de précaution contrairement aux exercices précédents.

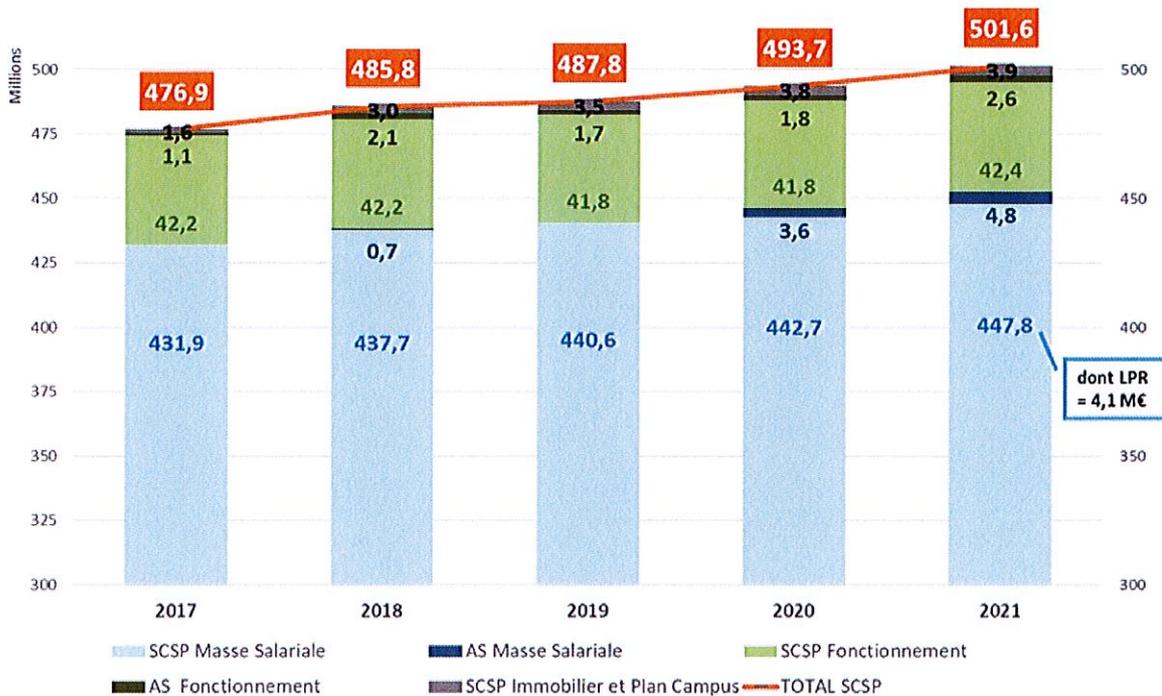
Le montant de la SCSP a augmenté de 7,2 % en cumulé depuis 2017.



Si on ne prend en compte que les produits encaissables (622 549 K€), la SCSP ne représente plus que 80,4 % de ceux-ci en 2021 (83,1 % en 2020) alors que les autres produits encaissables sont de 19,6 %.

Cette part progresse régulièrement depuis 2018, l'Établissement réussissant à diversifier ses ressources.

### Focus sur la SCSP notifiée (budgétaire)



**SCSP = 501,6 M€**

**+ 7,8 M€  
(+ 1,6%)  
par rapport à  
2020**

**avec 7,4M€  
d'actions  
spécifiques (AS)**

### Les AUTRES PRODUITS Hors SUBVENTION pour CHARGES de SERVICE PUBLIC (SCSP)

Comparés à 2017 (106 265 K€), les autres produits hors SCSP ont progressé globalement de 42,3 % pour se chiffrer à 151 246 K€.

Comparés à 2020 (128 019 K€), ils ont progressé de 18,1 % soit + 23 227 K€.

Comme pour les charges, plusieurs facteurs importants entrent en ligne de compte :

- ❖ Une augmentation conséquente des subventions publiques autres que la SCSP de 16,1 % (+ 6 627 K€) essentiellement due à la forte augmentation des financements de l'Union Européenne en hausse de 130,7 %.
- ❖ Une hausse de 12,8 % des droits de scolarité avec + 1 804 K€, cette augmentation s'expliquant essentiellement par la mise en œuvre des Droits d'Inscription Différenciés des Etudiants Extra-Communautaires (DIEEC) et de la nette diminution de leurs conditions d'exonération selon délibération en Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.
- ❖ Les produits de taxe d'apprentissage sont quant à eux en légère augmentation de 2,9 % pour s'établir à 2 449 K€ contre 2 381 K€ en 2020, il s'agit pour mémoire de la part libre des 13 % versée directement par les entreprises.
- ❖ Concernant les encaissements de fiscalité affectée relatifs à la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC), 3 771 K€ ont été perçus au cours de l'année 2021 montant relativement stable par rapport à l'année précédente.

Le montant perçu par étudiant au titre de l'année universitaire 2020-2021 s'est élevé à 60,64415 € (42 € de part fixe + 18,64415 € de péréquation nationale - montant national calculé par le CNOUS).

- ❖ A noter la forte augmentation des produits des formations en apprentissage avec 19 246 K€ contre 5 428 K€ en 2019 même si la comparabilité des comptes n'est pas aisée en raison du classement comptable de certains de ces produits dans les comptes formation continue en 2020.  
Pour autant, ce sont près de 10 400 K€ de produits supplémentaires qui ont été constatés.

Les effectifs du CFA ont par ailleurs enregistré une nouvelle augmentation très importante à la rentrée 2021 / 2022 avec plus de 1 700 apprentis concernant 130 formations disponibles et plus de 1 000 entreprises partenaires contre 1 300 apprentis en 2020/2021 et 470 en 2019/2020.

A noter que le CFA de l'Université de Lorraine joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions.

- ❖ Les autres produits, dépendant plus directement de l'activité de l'établissement, sont également pour certains en hausse par rapport à 2020.

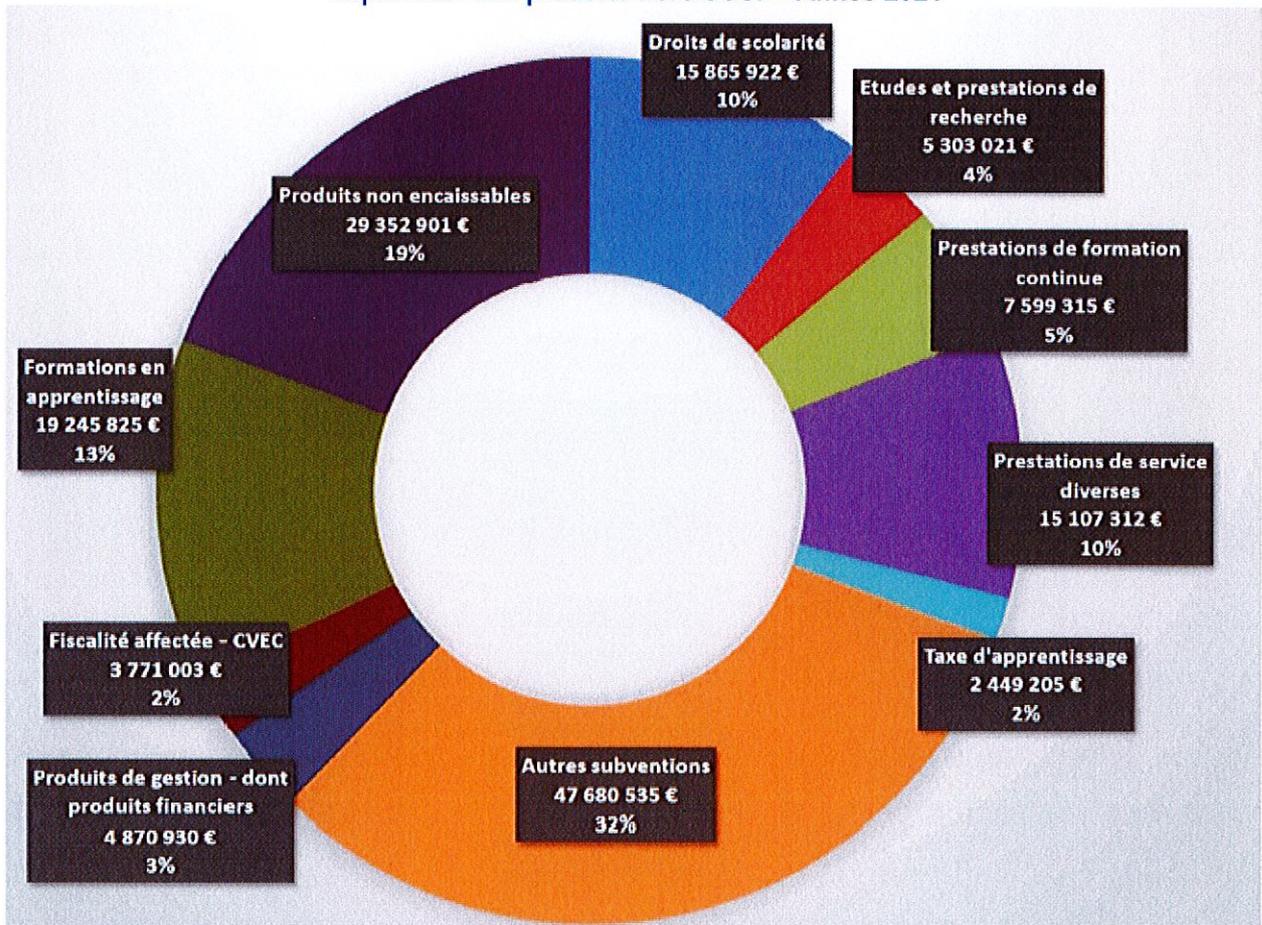
On citera en exemple les études et prestations de recherche avec + 699 K€ (+ 15,2 %) et qui sont revenues au niveau de celles constatées en 2019.

Les prestations de formation continue sont en augmentation de 6,8 % par rapport à 2020 sans toutefois atteindre le niveau de 2019 mais ont fait l'objet, pour certaines d'entre elles, de reclassement au compte 70626 ci-avant.

Les produits de gestion sont également en forte hausse de 2 442 K€.

Pour autant, certains autres produits, dépendant directement de l'activité de l'établissement ne sont pas encore revenus à leur niveau d'avant crise et sont en diminution par rapport à 2020.

### Répartition des produits hors SCSP - Année 2021



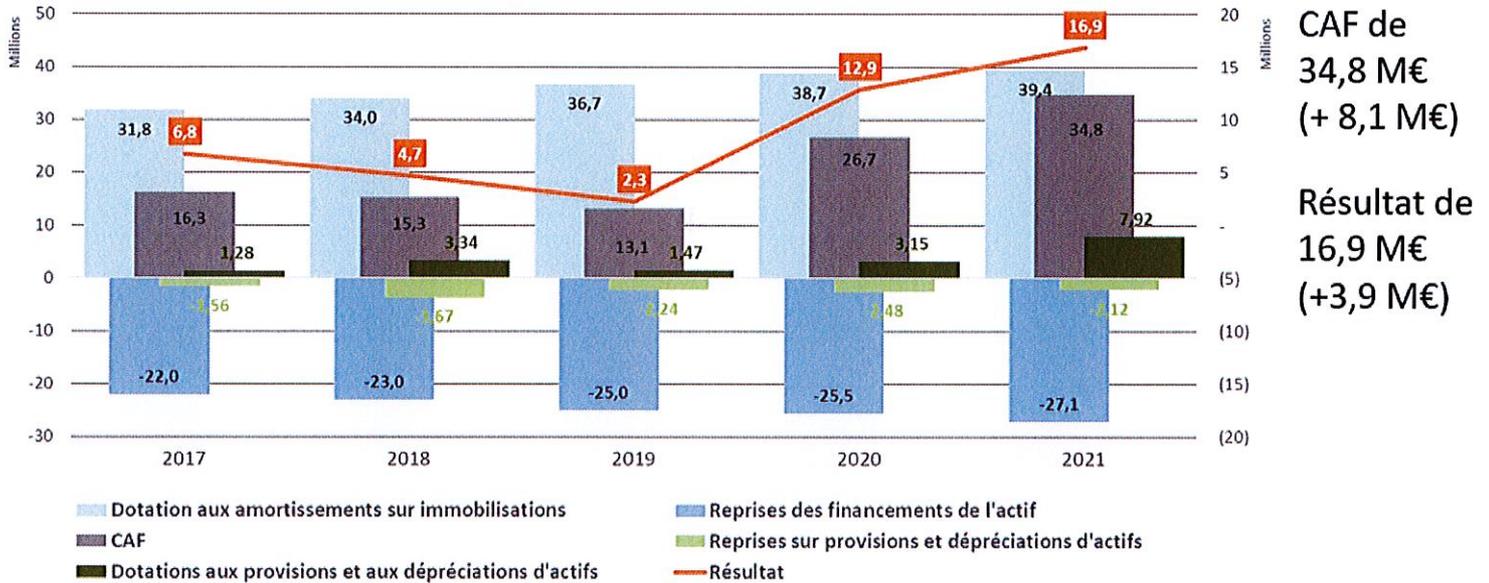
La part des subventions d'exploitation (hors SCSP) est passée de 32,1 % en 2020 à 31,5 % de la totalité des produits. Elles restent la principale part de financement de l'établissement après la SCSP.

Après les subventions d'exploitation, les formations en apprentissage (12,7 %), les droits de scolarité (10,5 %) et les prestations de services diverses (10 %) sont les principales composantes des produits de l'Établissement.

### 3/ La CAPACITÉ d'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF représente l'ensemble des ressources financières générées par l'Université de Lorraine, utilisable pour financer les dépenses d'investissement. Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Si les charges décaissables sont plus importantes que les produits, on parle alors d'Insuffisance d'Auto Financement (IAF).

En 2021, la CAF s'élève à 34 842 K€ (en 2020, elle était de 26 694 K€) : l'Établissement dispose de ressources internes pour financer ses investissements.



### 4/ Les OPÉRATIONS d'INVESTISSEMENT et leur FINANCEMENT

#### 4.1/ L'INTÉGRATION de la CAF dans le TABLEAU de FINANCEMENT

Avec la GBCP, le tableau de financement des investissements est désormais appelé « *état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés* ».

Les dépenses d'investissement 2021 de l'Université de Lorraine atteignent 34 477 K€ (29 548 K€ en 2020). Elles se répartissent essentiellement en :

- ⇒ Mise en service de constructions :
  - 1 133 K€ pour la mise en accessibilité des Campus Lettres et Sciences Humaines et Carnot-Ravinelle
  - 2 670 K€ pour l'aménagement CAB Hall 3 de l'ENSAIA
  - 1 059 K€ pour le réaménagement de l'INSPE de Montigny
- ⇒ Installations techniques, matériel et outillage achats des matériels suivants :
  - 500 K€ microscope à champ proche IJL
  - 381 K€ spectromètre d'absorption transitoire FST
  - 300 K€ microscope électronique à balayage IJL
  - 310 K€ caméra hyperspectrale MWIR LEMTA
  - 365 K€ Cryostat model PPMS & aimant IJL
  -
- ⇒ Autres immobilisations corporelles et collections :
  - 349 K€ système de stockage de données Powerstore Château du Montet
  - 108 K€ équipement audiovisuel UFR SHS METZ

⇒ Immobilisations en cours :

- 733 K€ création Datacenter Mutualisé Lorrain (DCML)
- 495 K€ rénovation sous-station chauffage FST
- 452 K€ mise en œuvre SDIAD Saulcy

### Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants (€)	RESSOURCES	Montants (€)
Insuffisance d'autofinancement	- €	Capacité d'autofinancement	15 327 035,96 €
Investissements	89 331 798,72 €	Financement de l'actif par l'Etat et autres tiers	73 745 485,30 €
		Autres ressources	94 437,79 €
Remboursement de dettes financières	2 161 858,53 €	Augmentation des dettes financières	51 034 846,66 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>91 493 657,25 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>140 201 805,71 €</b>
Apport au fonds de roulement	48 708 148,46 €	Prélèvement sur fonds de roulement	- €

Les ressources de l'exercice (53 127 K€) étant supérieures aux emplois/besoins (37 414 K€), il se dégage un solde positif des opérations d'investissement pour 2021 consistant en un **apport au Fonds de Roulement de 15 714 K€**.

Au final, il se dégage ainsi une **CAF en 2021 qui va venir abonder le FDR pour 15 714 K€** : cela constitue la variation positive du Fonds De Roulement (FDR), correspondant à la ligne d'équilibre du compte financier.

### Schéma récapitulatif de la situation patrimoniale du budget principal en 2018

Dépenses en M€			Compte de résultat		Recettes en M€		
Masse Salariale dont taxes, impôts et provisions	493,2	635,0	Résultat	16,9	651,9	500,6	Subvention MESRI
Autres charges décaissables	94,5					122,0	Autres produits encaissables
Charges non décaissables	47,3					29,3	Produits non encaissables
			<b>CAF</b>	<b>34,8</b>			
Tableau de financement de l'investissement							
Dépenses d'investissement	34,5	37,4	53,1	34,8	CAF		
Remboursement des dettes financières	2,9			18,3	Financement de l'actif par Etat et autres tiers		
				0	Augmentation des dettes financières		
			<b>Abondement du fonds de roulement</b>	<b>15,7</b>			

Les dépenses d'investissement (travaux et équipement) atteignent 34,5 M€ financées à 53 % par des ressources externes (18,3 M€).

La couverture par l'Etat des opérations relatives à l'emprunt et à la redevance concernant le PPP participe au financement de l'investissement correspondant et vient consolider le Fonds De Roulement (FDR).

Le FDR représente une **ressource durable** de l'Établissement pour lui permettre de financer ses dépenses d'investissement. Il constitue ainsi **une marge de sécurité financière et la variable d'ajustement de l'équilibre financier** de l'Université de Lorraine au niveau des droits constatés.

#### 4.2/ Le TAUX d'EXÉCUTION des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

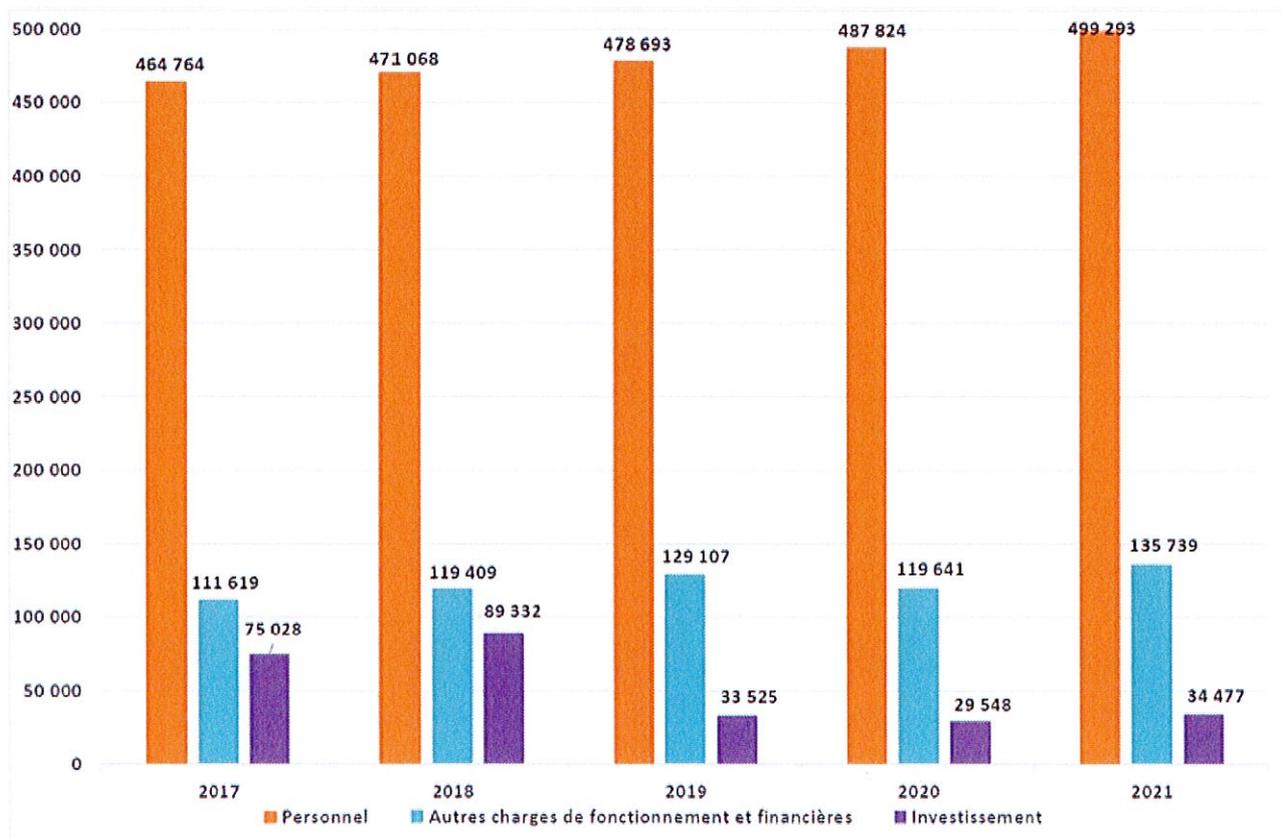
En droits constatés, les dépenses d'investissement totales prévisionnelles se chiffraient à 36 318 K€ alors que 34 477 K€ ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 94,9 % (93,1 % en 2020).

en €		BI + BR	Réalisation 2021	Taux d'exécution (%)
En droits constatés	Investissement	36 318 256	34 477 331	94,9%
AE (autorisations d'engagement)	Investissement	76 229 503	71 994 824	94,4%
CP (crédits de paiement)	Investissement	38 726 488	35 497 947	91,7%

#### 5/ La STRUCTURE des DÉPENSES par ENVELOPPE

Les trois enveloppes intègrent l'ensemble des charges de fonctionnement, des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement.

##### Répartition des dépenses par enveloppe (en K€)



en K€	2020	2021	Variation 2021 / 2020 (%)	Variation 2021 / 2017 (%)
Personnel	487 824	499 293	2,4%	7,4%
Autres charges de fonctionnement et financières	119 641	135 739	13,5%	21,6%
Investissement	29 548	34 477	16,7%	-54,0%
<b>Total</b>	<b>637 013</b>	<b>669 509</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,8%</b>
Personnel	76,6%	74,6%		
Autres charges de fonctionnement et financières	18,8%	20,3%		
Investissement	4,6%	5,1%		
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		

Sur l'exercice 2021 :

- les dépenses du budget principal de l'Université de Lorraine s'élèvent à 669 509 K€ (637 013 K€ en 2020),
- les charges de personnel (499 293 K€) représentent la part principale de l'ensemble des dépenses en droits constatés avec 74,6 % (76,6 % en 2020).

Avec 135 739 K€, les autres charges de fonctionnement hors personnel constituent 20,3 % du total (18,8 % en 2020), alors que 5,1 % (34 477 K€) des crédits de dépenses ont été consacrés aux dépenses d'investissement (4,6 % en 2020).

## 6/ Le BILAN et la STRUCTURE FINANCIÈRE

### 6.1/ La COMPOSITION du BILAN

Le bilan permet de :

- ✓ dégager la situation du patrimoine à la clôture de l'exercice
- ✓ d'apprécier la solidité de la structure financière de l'Établissement ;
- ✓ d'évaluer les besoins financiers et le type de ressources dont dispose l'Établissement ;
- ✓ de déterminer les équilibres entre les différentes masses homogènes ;
- ✓ de calculer la marge de sécurité financière de l'établissement et d'aider à la prise de décision.

<b>ACTIF</b> (emplois = ce que possède l'université de Lorraine)	<b>PASSIF</b> (ressources = modes de financement)
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b> (investissements à long terme) <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Licences, brevets</li> <li>➢ Terrains, constructions, travaux</li> <li>➢ Matériel pédagogique, scientifique et informatique</li> <li>➢ Mobilier</li> <li>➢ Participations financières et prêts</li> <li>➢ Amortissements</li> </ul>	<b>PASSIF STABLE</b> (financements à long terme) <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Financements nets rattachés ou non par l'Etat ou par d'autres financeurs à des actifs déterminés</li> <li>➢ Réserves (résultats cumulés de fonctionnement)</li> <li>➢ Subventions d'équipement nettes</li> <li>➢ Provisions pour risques</li> <li>➢ Provisions pour charges</li> </ul>
<b>ACTIF CIRCULANT</b> (besoin de financement à court terme) <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Factures envoyées émises et non recouvrées</li> <li>➢ Provisions pour dépréciations</li> <li>➢ Restes à encaisser sur conventions</li> <li>➢ Produits à recevoir</li> <li>➢ Charges constatées d'avance</li> <li>➢ Dépenses payées avant l'émission d'un mandat</li> <li>➢ Trésorerie positive</li> </ul>	<b>PASSIF CIRCULANT (apport de financement à court terme)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Service fait et /ou factures reçues prises en charge et non payées</li> <li>➢ Restes à dépenser sur conventions</li> <li>➢ Charges à payer</li> <li>➢ Produits constatés d'avance</li> <li>➢ Recettes encaissées avant émission d'un titre dont avances</li> <li>➢ Trésorerie négative</li> </ul>

La base de l'équilibre financier d'une université est que l'actif immobilisé, c'est-à-dire les emplois à long terme (les investissements détenus tels que les constructions, le matériel, le mobilier...), doit être couvert par des ressources d'une durée au moins équivalente (ressources stables).

## 6.2/ Le FONDS de ROULEMENT

Le premier élément important qui se dégage du bilan est le Fonds De Roulement (FDR). Il correspond à la somme des excédents définitifs que l'Université de Lorraine a dégagés au cours du temps.

Il constitue une **marge de sécurité financière** qui permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le FDR net global est la différence entre :

- les ressources stables (les capitaux permanents) inscrites dans la colonne **PASSIF**, soit **732 277 K€**, et
- l'actif immobilisé (investissements) inscrit dans la colonne **ACTIF**, soit **554 147 K€**.

Au 31 décembre 2021, le **passif stable** (ou **ressources stables**) est essentiellement constitué de :

- ❑ 419 720 K€ correspondant à l'équivalent monétaire des biens immeubles et des terrains remis en dotation par l'Etat
- ❑ 114 860 K€ des réserves (les résultats de fonctionnement cumulés des années antérieures)
- ❑ 16 870 K€ du résultat positif de l'exercice 2018
- ❑ 20 898 K€ du report à nouveau (régularisation des charges et produits sur années antérieures ainsi que les régularisations liées à certaines opérations de haut de bilan)
- ❑ 73 813 K€ des financements rattachés ou non à des actifs et financés par des tiers
- ❑ 2 092 K€ provisions pour CET (y compris les charges sociales et fiscales)
- ❑ 73 414 K€ opérations concernant les dettes financières principalement constituées des emprunts relatifs aux PPP ainsi qu'aux redevances d'investissement de ces mêmes PPP
- ❑ 4 290 K€ provisions pour risques

L'**actif immobilisé net** (ou **emplois**) est essentiellement constitué de :

- ❑ 461 599 K€ constructions et terrains et aménagements remis en dotation par l'Etat et appartenant en propre à l'Université de Lorraine (en valeur nette)
- ❑ 65 271 K€ achats de matériels scientifiques, d'enseignement et d'informatique

Le FDR s'élève donc à **178 080 K€** au 31/12/2021. Il permet de couvrir **109 jours** de dépenses décaissables de fonctionnement.

## 6.3/ Le BESOIN en FONDS de ROULEMENT (BFDR)

Le calcul du BFDR représente, à la fin de l'exercice, le décalage de flux entre l'actif d'exploitation ou **actif circulant**, soit **554 147 K€**, et les dettes d'exploitation, ou **passif circulant**, soit **732 277 K€**.

L'**actif circulant** représente les dépenses qui sont avancées par l'Université de Lorraine.

Il est composé de plusieurs éléments dont les principaux sont les suivants :

- Les créances sur les entités publiques ont diminué de 493 K€ et concernent les créances des organismes publics en contrepartie des dépenses réalisées et subventionnables, les encaissements intervenant la plupart des cas après transmission de justificatifs de dépenses ;

- Les créances clients et comptes rattachés (21 579 K€) concernent les factures émises à l'encontre des clients et non encore recouvrées (pas d'encaissement) ;
- 2 041 K€ qui ont versés à des fournisseurs dans le cadre d'avances sur marchés, notamment dans le cadre des marchés ouverts en fin d'année 2021 au titre du plan de relance ;
- 681 K€ concernent les créances sur les autres débiteurs ;
- 734 K€ au titre des charges constatées d'avance.

**Quant au passif circulant, qui peut être considéré comme une source de financement, il intègre :**

- ❖ 11 944 K€ :
  - de services réalisés en 2021 par des fournisseurs mais pour lesquels le paiement n'a pas été opéré au 31 décembre 2021
  - de charges à payer et à comptabiliser concernant des prestations effectuées en 2021 mais dont le décaissement interviendra par prélèvement bancaire pour l'essentiel à début 2022 (chauffage, électricité, téléphonie,...)
- ❖ 17 333 K€ de charges à payer (charges (de personnel), montant en augmentation de 609 K€ par rapport à 2020
- ❖ 740 K€ encaissés mais qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation de façon définitive aux comptes de créances-clients
- ❖ 3 147 K€ de produits constatés d'avance (contre 2 764 € en 2020)
- ❖ 86 918 K€ d'avances et acomptes reçus de la part des financeurs

Ainsi, pour 2021, comme **les éléments de l'actif circulant sont plus importants que les éléments du passif d'exploitation, le BFDR est positif à hauteur de + 63 434 K€.**

<b>ACTIF CIRCULANT (187 186 K€) (emplois = besoins de financement à court terme)</b>		<b>PASSIF CIRCULANT (123 752 K€) (ressources = apports de financement à court terme)</b>	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et de la Commission européenne	160 909	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 944
Créances clients et comptes rattachés	21 579	Dettes fiscales et sociales	17 333
Avances et acomptes versés sur commandes	2 041	Avances et acomptes reçus	86 918
Créances sur les autres débiteurs	681	Autres dettes non financières	4 410
Charges constatées d'avance	734	Produits constatés d'avance	3 147
Stocks	1 241		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>187 186</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>123 752</b>
		<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>63 434</b>

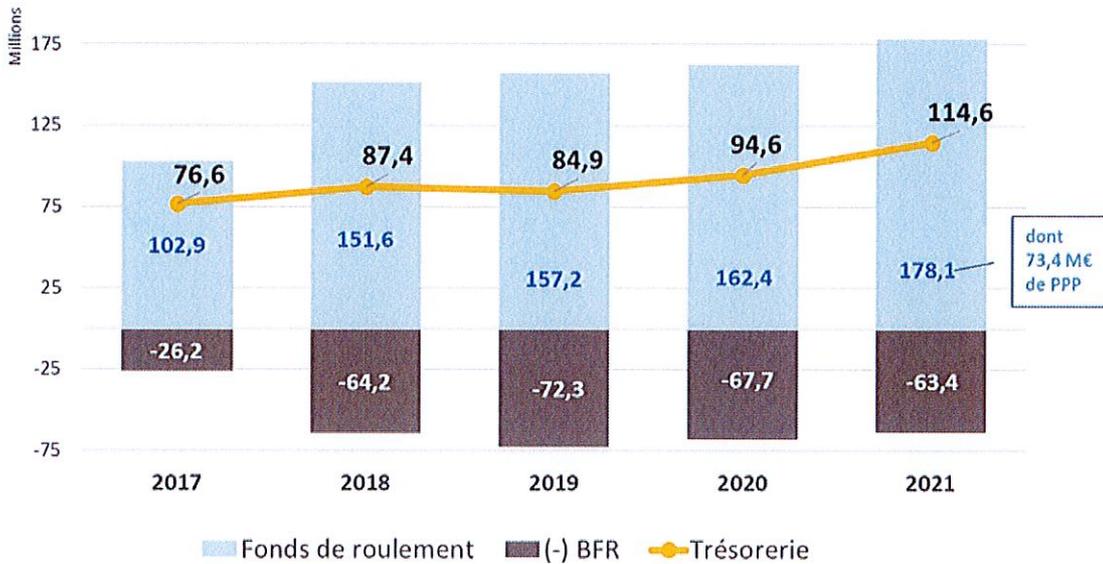
## 6.4/ La TRÉSORERIE

La trésorerie du budget principal résulte de la différence entre le FDR et le BFDR, soit pour 2021 :

$$(+ 178 080 \text{ K€}) - (+ 63 434 \text{ K€}) = 114 646 \text{ K€ de Trésorerie}$$

ACTIF (115 591 K€)	
Disponibilités	115 591 K€

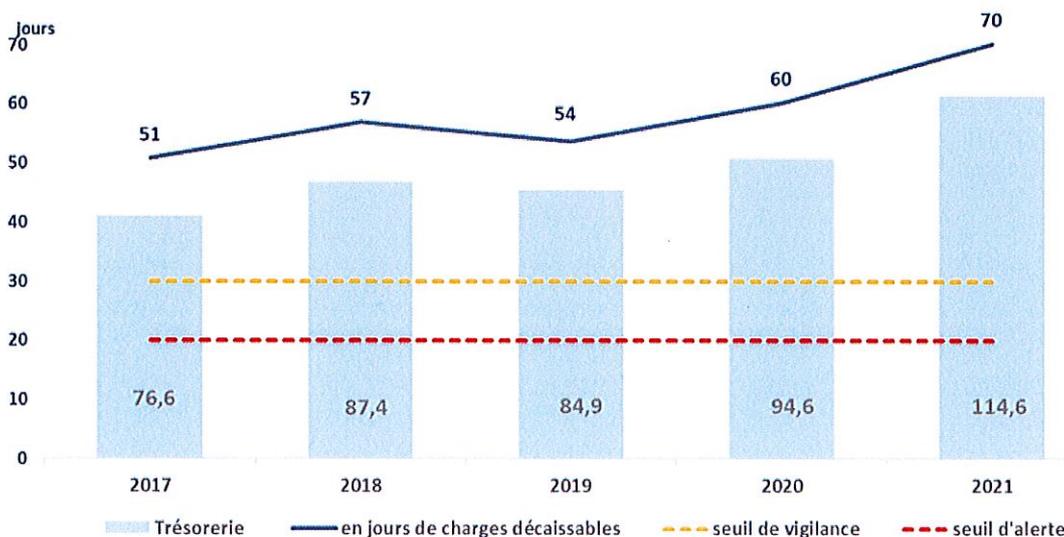
PASSIF (945 K€)	
Compte de liaison FNIT	749 K€
Virements en cours	196 K€
<b>Trésorerie nette :</b>	<b>114 646 K€</b>



Fonds de roulement en hausse de 15,7 M€

41 % du FdR est dû à la comptabilisation des PPP

Trésorerie en hausse de 20 M€ par rapport à 2020



La trésorerie permet de couvrir 70 jours de charges décaissables

## II - ANALYSE de la TRÉSORERIE de l'ÉTABLISSEMENT

Au niveau de l'Établissement (budget principal et Fondation NIT), la trésorerie totale s'élève à **115 395 K€** au 31 décembre 2021.

La variation de trésorerie résulte :

- ▶ **du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires** (tableau 2 en page 19 du Compte Financier), correspondant à la différence entre les encaissements réels et les décaissements réels = **+ 23 334 K€**
- ▶ **des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires** mais affectent la trésorerie (remboursements d'emprunts, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres décaissements et encaissements sur compte de tiers, gérés en comptes de tiers par l'organisme pour son propre compte) ; voir tableau 5 en page 25
- ▶ **des opérations pour le compte de tiers** (TVA, coordination sur contrats, bourses AML de mobilité internationale) dégagent un déficit de trésorerie de **- 245 K€**
- ▶ auxquels s'ajoutent les flux de la trésorerie non encore affectée avec une variation négative de **- 2 214 K€**

La variation de trésorerie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021 s'élève à **+ 19 350 K€** et est constituée des grandes masses suivantes :

Evolution de la trésorerie en K€			
Trésorerie initiale (A) au 01/01/2021			96 045
DECAISSEMENTS		ENCAISSEMENTS	
Personnel	499 453	SCSP MESRI	501 563
Fonctionnement	87 103	Autres financements de l'Etat	10 351
Investissement	36 098	Fiscalité affectée (CVEC)	3 771
		Autres financements publics	60 874
		Recettes propres	69 428
Opérations non budgétaires dont remboursements en capital des emprunts	1 533	Opérations non budgétaires dont remboursement de prêts au personnel	9
TVA décaissée	5 435	TVA encaissée dont remboursement crédit de TVA	4 432
Décaissements pour compte de tiers - dispositifs d'intervention	5 118	Encaissements pour compte de tiers - dispositifs d'intervention	4 873
Autres décaissements	284	Autres encaissements	927
<b>Total décaissé (C)</b>	<b>635 024</b>	<b>Total encaissé (B)</b>	<b>654 374</b>
<b>Trésorerie finale au 31/12/2021 = (A)+(B)-(C)</b>			<b>115 395</b>

La trésorerie constituée au 31 décembre 2018 est en grande partie non mobilisable car pré-affectée sur des projets pluriannuels qui ont fait l'objet d'avances de trésorerie des financeurs, à hauteur de 13 261 K€.

~~~~~

**Délibération CA 2022 03 15 - 2 :****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les comptes 2021 de la Fondation NIT de l'Université de Lorraine.

Le Conseil d'Administration prend acte que ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une décision préalable du conseil de gestion, celui-ci étant dissous à la date de dissolution de la Fondation universitaire NIT de l'Université de Lorraine (31 décembre 2021).

A l'occasion de l'arrêté des comptes 2021, le Conseil d'Administration confirme la liquidation de la Fondation universitaire NIT de l'Université de Lorraine et son transfert à la Fondation de Coopération Scientifique ID+ Lorraine, dans les conditions et selon les termes de la délibération n°7 du 14 décembre 2021.

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| Présents                       | 14        |
| Représentés                    | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2021



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022

**Délibération CA 2022 03 15 - 3 :****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte financier 2021 du budget principal de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| <i>Présents</i>                | 14        |
| <i>Représentés</i>             | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2021

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**

**Délibération CA 2022 03 15 - 4 :****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte financier 2021 des budgets agrégés de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| <i>Présents</i>                | 14        |
| <i>Représentés</i>             | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2022

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**

**Délibération CA 2022 03 15 - 5 :**
**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent unanimement les éléments d'exécution budgétaire suivants pour le budget de l'Établissement. :

5 831 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) sous plafond [Rappel du plafond d'emplois fixé par l'État : 6 212]  
 1 074 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) hors plafond  
**6 905 ETPT au Total**

|                  |                                          |
|------------------|------------------------------------------|
| 659 408 188,00 € | d'Autorisations d'Engagement (AE)        |
| 622 653 935,48 € | de Crédits de Paiement (CP)              |
| 645 987 987,56 € | de Recettes encaissées (RE)              |
| 23 334 052,08 €  | de Solde budgétaire (excédent)           |
| 19 350 159,90 €  | de Variation de trésorerie               |
| 16 754 056,47 €  | de Résultat patrimonial (bénéfice)       |
| 34 051 152,99 €  | de CAF (Capacité d'Auto Financement)     |
| 14 922 647,75 €  | de Variation du FDR (Fonds De Roulement) |

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| <i>Présents</i>                | 14        |
| <i>Représentés</i>             | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2022


 Le Président  
 Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 1 8 MARS 2022**

**Délibération CA 2022 03 15 - 6 :****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le transfert à la Fondation de Coopération Scientifique ID+ Lorraine du déficit de fonctionnement de la Fondation NIT de l'Université de Lorraine pour **115 961,52 €**, conformément à la délibération n°7 du 14 décembre 2021.

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| <i>Présents</i>                | 14        |
| <i>Représentés</i>             | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2022

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**

**Délibération CA 2019 03 12 - 7 :****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité d'imputer sur le compte de réserve le résultat de fonctionnement du budget principal de l'Université de Lorraine :

- excédent de fonctionnement pour **16 870 017,99 €**.

**Résultat du vote :**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice  | 31        |
| Nombre de votants              | 19        |
| <i>Présents</i>                | 14        |
| <i>Représentés</i>             | 5         |
| <b>Nombre de REFUS de VOTE</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre de voix POUR</b>     | <b>19</b> |
| <b>Nombre de voix CONTRE</b>   | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>    | <b>0</b>  |

Fait le 16 mars 2022

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**